

2 février 2009

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue lundi le 2 février 2009 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger
Conseillers: #1 Lisa Merovitz,
#2 Joann McBrine, #3 Loren Allen, #4 Frank Simms,
#5 Stanley Horne, #6 Tony Rotherham ainsi que
l'inspecteur municipal Charles Brunelle & la
Directrice-générale Carrol Kralik.

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE
4.1	-Requête en acquisition judiciaire
4.2	-Date pour une réunion du comité à la voirie
5.	VISITEURS
6.	URBANISME
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -Demande à la CPTAQ, Y. Lefebvre, 367 Brill -Demande à la CPTAQ, P. Hébert, 87 Glen -Adoption de 1 ^{er} projet de règlement #264-2008-09-01 concernant la zone Preservation 3 -Avis de motion afin d'amender le règlement #267-2008 concernant les permis pour un chenil
6.2	-Résolution afin de participer au programme PAPA
7.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
8.	CORRESPONDANCE
8.1	-Début des travaux de rénovation cadastrale dans Bolton-Ouest
8.2	-Formation concernant les nuisances
8.3	-Lettre de Paul & Étienne Davignon
9.	ADMINISTRATION
9.1	-Avis aux résidents 2009
10.	POLICE
10.1	-Événement le 14 janvier 2009 au 326 Spicer
11.	INCENDIE
11.1	-Rapport pour la fin du mois de décembre 2008 & janvier 2009
12.	VISITEURS
13.	VARIA
14.	COMPTES À PAYER

#012-0209

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Simms & résolu à
l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit
adopté tel qu'amendé.

#013-0209

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseiller Allen & résolu à
l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion
régulière 12 janvier 2009 soit adopté tel que
rédigé.

4.

AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

4.1

#014-0209

Requête en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale au nom de Steve Boyer & Carole Primeau concernant partie du lot 405-16, canton de Bolton

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la requête et de la description technique préparée par Claude Migué, A.G. en date du 7 octobre 2008 sous le numéro de plan 14,945D et sous le numéro 12875, concernant partie du lot 405-16, cadastre du canton de Bolton;

ATTENDU QUE la municipalité ne conteste pas la requête de Steve Boyer et Carole Primeau;

ATTENDU QUE la municipalité renonce expressément au délai de l'avis de présentation ainsi qu'à la signification de ladite requête;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz

appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest demande à M. Steve Boyer & Mme. Carole Primeau qui revendiquent la partie du lot 405-16, la confirmation écrite qu'ils s'engagent à céder sans frais, toute superficie qui pourrait être requise à même cette partie du lot 405-16 en vue de l'aménagement d'un rond de virage à l'extrémité du chemin Vista. Sous réserve de la réception de ladite confirmation écrite, la municipalité de Bolton-Ouest ne contestera pas la requête en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale au nom de Steve Boyer et Carole Primeau concernant partie du lot 405-16, cadastre du canton de Bolton.

Le comité de la voirie aura une réunion le jeudi 5 février 2009 à 10h00 à l'Hôtel de Ville.

5.

VISITEURS

+/- 5 personnes assistaient.

6.

URBANISME

6.1

#015-0209

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseillère Simms
appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé.

#016-0209

Demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 298

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de M. Yves Lefebvre;

2 février 2009

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour un usage autre que l'agriculture sur une superficie de 5 000 mètres carrés du lot 298 afin d'y construire une résidence unifamiliale (près du chemin Mountain), la maison de ferme originale située au 367 chemin Brill bénéficiant de droits acquis, dossier #359673 sera vendue;

ATTENDU QUE M. Yves Lefebvre est le propriétaire des lots P296, 297, 298, P299 ayant une superficie totale de 64.310 hectares dans la municipalité de Bolton-Ouest, canton de Bolton;

ATTENDU QUE le zonage municipal permet les résidences unifamiliales dans la zone AF-1;

ATTENDU QU'il y a ailleurs dans le territoire de la municipalité de l'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour la construction d'une résidence;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Rotherham appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser la construction d'une résidence sur 5,000 mètres carrés du lot 298. Le tout conforme aux règlements municipaux.

#017-0209

Demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots P322 & P326

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de M. Paul Hébert;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour un usage autre que l'agriculture sur une superficie de 5 000 mètres carrés du lot P322 afin d'y construire une résidence unifamiliale et l'aliénation des lots P322 & P326 à l'est du chemin Brown avec le droit d'utiliser à une fin autre que l'agriculture sur 61.3 hectares;

ATTENDU QUE M. Paul Hébert & Mme. Kathy Woodard sont les propriétaires des lots 215, 216, 217, P220, P322, P326 ayant une superficie totale de 120.49 hectares dans la municipalité de Bolton-Ouest, canton de Bolton;

ATTENDU QUE le zonage municipal permet les résidences unifamiliales dans les zones RF-6 & RF-3;

ATTENDU QU'il y a ailleurs dans le territoire de la municipalité de l'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour la construction d'une résidence;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Simms appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser la construction d'une résidence sur 5,000 mètres carrés du lot P322 et l'aliénation des lots P322 & P326 à l'est du chemin Brown avec le droit d'utiliser à une

2 février 2009

fin autre que l'agriculture sur 61.3 hectares. Le tout conforme aux règlements municipaux.

#018-0209

Adoption de 1^{er} projet de règlement #264-2008-09-01 amendant le règlement de zonage #264-2008 afin d'agrandir la zone municipale PRES-3 d'une partie de la zone RF-4

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Rotherham et résolu à l'unanimité QUE le 1^{er} projet de règlement #264-2008-09-01 amendant le règlement #264-2008 afin d'agrandir la zone PRES-3 d'un partie de la zone RF-4 soit adopté.

Le 1^{er} projet de règlement concernant des dispositions de l'éclairage résidentiel dans le règlement de zonage sera étudié par le comité consultatif d'urbanisme.

Avis de motion a été donné par conseiller Horne qu'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin de modifier le règlement de permis et certificats #267-2008 concernant les coûts pour les permis des chenils. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

6.2

#019-2009

Participation au programme PAPA

ATTENDU QUE le but du programme PAPA est de fournir une aide financière aux MRC et aux villes hors MRC afin de leur permettre de se doter d'une planification dans l'application de mesures correctives à l'endroit d'installations individuelles de traitement des eaux usées déficientes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Allen
appuyé par conseiller Rotherham et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest avise la MRC de Brome-Missisquoi des informations suivantes :

1. La municipalité de Bolton-Ouest souhaite participer au programme PAPA.
2. Le conseil municipal de Bolton-Ouest est d'accord pour inclure dans le programme seulement les installations septiques qui ont été installées avant 2000 (âgées de plus de 10ans).
3. La municipalité de Bolton-Ouest est d'accord pour assumer des coûts si la subvention ne peut pas tout payer.

7.

#020-0209

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Allen & résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$46.40 et celui pour l'inspecteur en voirie au montant de \$72.40.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

8.

CORRESPONDENCE

8.1

Le Ministère des Ressources naturelles et de la faune nous avise que la rénovation cadastrale début dans la municipalité de Bolton-Ouest.

8.2

Il y aura une formation par la firme Paradis, Lemieux, Francis sur les nuisances et les causes d'insalubrité jeudi le 26 mars 2009 à 19h00 au Centre Santé Euro-Spa.

8.3

Une lettre a été reçue de Paul & Étienne Davignon concernant la modification d'usage dans la zone conservation, la modification à la zone préservation et l'implantation du nouveau schéma de la MRC. Tel que demandé, la lettre a été lue à haute voix.

9.

ADMINISTRATION

9.1

L'avis aux résidents 2009 sera envoyé tel que préparé.

10.

POLICE

10.1

Une alarme de vol s'est déclenchée vers 22h00 le 14 janvier 2009 au 326 chemin Spicer. Le propriétaire est arrivé de Montréal avant la S.Q. La S.Q. est arrivée vers minuit, le propriétaire a envoyé une plainte écrite au directeur Jean Beaudoin.

11.

INCENDIE

11.1

Le rapport pour la fin du mois de décembre 2008 et le mois de janvier 2009 a été présenté.

Une lettre sera envoyée au propriétaire au 411 chemin de Brill avisant des coûts d'intervention pour un problème du système électrique. (\$3,730.00).

Une madame faisant la raquette sur un terrain privé est tombée et a été blessée. Les ambulanciers ont été appelés mais ont demandé l'assistance du service de pompiers puisque le chemin était enneigé. Les frais à la municipalité pour cette intervention était de \$650.00. Ce service fait partie de notre entente incendie. Afin d'être capable de facturer pour ce genre de service nous devons amender notre règlement #324.

9.2

Avis de motion a été donné par conseiller Simms qu'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin d'amender le règlement #324 concernant un tarif pour des biens, services et activités dans la municipalité afin d'inclure les coûts pour

2 février 2009

la recherche et le sauvetage. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

14.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.12.08	\$	40,153.73
Dépenses janvier		79,293.25
Dépôts janvier		179,867.05
Solde à la banque le 31.01.09	\$	140,727.53
+GIC \$258,952.39 + GIC \$25,711.54 (fonds de parcs & terrain de jeux)		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes du mois de janvier/février 2009 au montant de \$74,789.94 (voir liste ci-jointe)

#021-0209

Paielement des comptes

Proposé par conseiller Allen
appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE les comptes du mois de janvier et février 2009 au montant de \$74,789.94 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 21h25.

Adopté

Carrol Kralik
Directrice-générale

Donald Badger
Maire

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL LUNDI
LE 2 MARS 2009 À 19H30.